



Notice d'emploi N° 7036 / 2023

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Insecticide
Formulation:	SC suspension concentrée
Teneur en substances actives:	44.2 % spinosad (480 g/l)
Nom UICPA:	mixture of 50-95% spinosyn A and 5-50% spinosyn D

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Spinosad 480

Numéro d'homologation fédéral: D-6175	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 005314-00/030	Titulaire de l'autorisation étranger: Bernbeck LLP, Royaume-Uni

Laser

Numéro d'homologation fédéral: I-5562	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 11693	Titulaire de l'autorisation étranger: Corteva Agriscience Italia s.r.l, Italie

Spino

Numéro d'homologation fédéral: D-7072	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 005314-00/033	Titulaire de l'autorisation étranger: Agrimotion S. A. , Pologne

Success 4

Numéro d'homologation fédéral: F-4245	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2060098	Titulaire de l'autorisation étranger: Corteva Agriscience France S.A.S, France

Spintor

Numéro d'homologation fédéral: D-4244	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 005314-00	Titulaire de l'autorisation étranger: Corteva Agriscience Germany GmbH, Allemagne

Spino

Numéro d'homologation fédéral: D-7071	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 005314-00/032	Titulaire de l'autorisation étranger: Agrimotion S. A. , Pologne

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
espèces de Ribes, myrtille	cheimatobies, chenilles défoliatrices, phalènes, punaises, tenthrèdes, thrips, tordeuses	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
espèces de Ribes, myrtille	drosophile du cerisier	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: stade 85-89 (BBCH).	3, 4, 5, 6, 7, 8
espèces de Rubus	cheimatobies, chenilles défoliatrices, phalènes, punaises, tenthrèdes, thrips, tordeuses	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11
fraise	drosophile du cerisier	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: stade 85-89 (BBCH).	5, 6, 12, 13, 14, 15
fraise	anthonome du fraisier ou du framboisier, thrips	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	6, 13, 14, 15
framboise	drosophile du cerisier	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: stade 85-89 (BBCH).	3, 4, 5, 6, 8, 11
framboise	anthonome du fraisier ou du framboisier, ver des framboises	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	3, 4, 6, 8, 11, 16
grand sureau	drosophile du cerisier	Concentration: 0.02 % Délai d'attente: 3 Jours Application: stade 85-89 (BBCH).	3, 4, 5, 8, 17, 18
mûre	drosophile du cerisier	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: stade 85-89 (BBCH).	3, 4, 5, 6, 8, 10
plein air: espèces de Rubus	anthonome du fraisier ou du framboisier	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: Stade 71-89 (BBCH), stade 19-59 (BBCH).	2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11
plein air: grand sureau	chenilles défoliatrices, thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: Stade 71-89 (BBCH), Stade 51-59 (BBCH).	1, 2, 3, 4, 5, 8, 18, 19
Arboriculture			
cerisier	drosophile du cerisier	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Délai d'attente: 7 Jours Application: stade 81-89 (BBCH).	3, 4, 5, 8, 18, 20, 21
cerisier, prunier (pruneau/prune)	cheimatobies, tordeuses de la pelure	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Application: Avant ou après la floraison (BBCH 57-59 ou 69-71).	3, 4, 8, 17, 18, 21
fruits à pépins	punaises des fruits	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Application: Avant ou après la floraison (BBCH 57-59 ou 69-71).	4, 8, 17, 18, 21, 22
noyer	carpocapse des pommes, poires et abricots	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 4, 8, 17, 18, 21
plein air: pêcher / nectarine	tordeuse orientale du pêcher (<i>Laspeyresia molesta</i>)	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 7 Jours Application: post-floral.	2, 3, 4, 8, 17, 18, 21, 23
poirier / nashi, pommier	cheimatobies, tordeuses de la pelure	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Application: Avant ou après la floraison (BBCH 57-59 ou 69-71).	4, 8, 17, 18, 21, 22
poirier / nashi, pommier	carpocapse des pommes, poires et abricots, petite tordeuse des fruits, tordeuses de la pelure	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	4, 8, 17, 18, 21, 22
pommier	anthonome du pommier	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Application: à l'éclosion du bourgeon (52-53 BBCH).	4, 8, 17, 18, 21, 22, 24
Viticulture			
vigne	pyrale de la vigne Effet secondaire: thrips	Concentration: 0.015 % Dosage: 0.15 l/ha Application: stade 10-55 (BBCH).	4, 8, 17, 22, 25

vigne	boarmie des bourgeons sur vigne, noctuelles terricoles ou vers gris	Concentration: 0.015 % Dosage: 0.12 l/ha Application: stade 03-09 (BBCH).	4, 8, 17, 22, 26
vigne	vers de la grappe [deuxième génération]	Concentration: 0.015 % Dosage: 0.18 l/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s) Application: 2ème génération	4, 8, 17, 22, 27, 28
vigne	drosophile du cerisier	Concentration: 0.0067 % Dosage: 0.08 l/ha Délai d'attente: 7 Jours	4, 5, 8, 17, 27, 29, 30, 31, 32
vigne	vers de la grappe [première génération]	Concentration: 0.015 % Dosage: 0.15 l/ha Application: stade H (55-59 BBCH), 1ère génération	4, 8, 17, 22, 25
Culture maraîchère			
Baby-Leaf (Asteraceae)	noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris, thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	6, 14, 33
Baby-Leaf (Brassicaceae), salades Asia (Brassicaceae)	chenilles défoliatrices, mouches mineuses, noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris, thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	2, 6, 14, 34, 35
Baby-Leaf (Chenopodiaceae)	mouche de la betterave, mouches mineuses	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 6, 14, 36
Baby-Leaf (Chenopodiaceae)	noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris	Dosage: 0.2 - 0.4 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	6, 14, 37
ail, échalote	thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 6, 14, 38
asperge	criocère à douze points de l'asperge, criocère de l'asperge	Dosage: 0.2 l/ha Application: après la récolte.	2, 6, 14, 39
asperge	thrips	Dosage: 0.2 l/ha Application: après la récolte.	1, 2, 6, 14, 40
aubergine	doryphore	Concentration: 0.005 % Dosage: 0.05 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	4, 6, 8
aubergine, concombre, poivron, tomate	noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris, thrips	Concentration: 0.03 - 0.04 % Dosage: 0.3 - 0.4 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	4, 6, 8, 41
aubergine, tomate	Tigne de la tomate	Concentration: 0.03 % Dosage: 0.3 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	4, 6, 8, 13, 41
bette	chenilles défoliatrices, mouche de la betterave, mouches mineuses, noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 6, 14, 36
choux	altises, cécidomyie du chou, mouche mineuse des feuilles de colza, noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris, Pieridae, teigne des crucifères (Plutella xylostella)	Concentration: 0.03 - 0.04 % Dosage: 0.3 - 0.4 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	6, 14
choux	mouche du chou	Concentration: 0.2 - 0.36 % Dosage: 12 - 20 ml/1000 plantes Application: pour les traitements par arrosage de jeunes plants	6, 14, 37
choux	mélégèthe des crucifères	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s) Application: à partir du début de l'attaque.	6, 14
ciboulette	mouches mineuses, thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	6, 14, 22
cresson de jardin	chenilles défoliatrices, mouches mineuses, thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	1, 2, 6, 14, 40
céleri-branche, céleri-pomme, fenouil bulbeux	chenilles défoliatrices, mouches mineuses, noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris, thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 6, 14, 35
fines herbes	mouches mineuses, thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 6, 14, 36
fines herbes	altises, chrysomélidés, noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 6, 14, 38
maïs sucré	pyrale du maïs	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	8, 14, 37, 42, 43
mâche, rampon	mouches mineuses	Concentration: 0.03 % Dosage: 0.3 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 3, 6, 14
oignon, poireau	mouches mineuses, thrips	Dosage: 0.4 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	6, 14, 22
plein air: Baby-Leaf (Chenopodiaceae)	thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 6, 14, 33
plein air: artichaut	chenilles défoliatrices	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 7 Jours	2, 14, 19, 44

plein air: bette, épinard	thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 6, 14, 33
plein air: chicorée pommée et chicorée à feuilles	mouches mineuses	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	1, 2, 14, 19, 40
plein air: courges (écorce non comestible), melons, pastèque	chenilles défoliatrices, thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	2, 14, 19, 44
plein air: fève, pois non écossés	chenilles défoliatrices, mouches mineuses, thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 7 Jours	1, 2, 14, 19, 44
plein air: poireau	teigne du poireau	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 14, 19, 40
plein air: rave de Brassica rapa et B. napus	chenilles défoliatrices, mouche du chou	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 7 Jours	1, 2, 14, 19, 40
poivron, tomate	mouches mineuses	Concentration: 0.04 - 0.08 % Dosage: 0.4 - 0.8 ??? Délai d'attente: 3 Jours	4, 6, 8, 41
roquette	altises	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 6, 13, 14
roquette	chenilles défoliatrices, noctuelles terricoles ou vers gris	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	6, 13, 14
salades (Asteraceae)	noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris, thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	6, 14, 33
serre: concombre	mouches mineuses	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	2, 4, 8, 9, 40, 45
serre: courges à peau comestible	mouches mineuses, thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	2, 4, 8, 9, 40, 45
serre: courges à peau comestible	chenilles défoliatrices	Dosage: 0.1 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	2, 4, 8, 9, 40, 45
serre: poivron	Tigne de la tomate	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Jours	1, 2, 4, 8, 40, 45
serre: pourpier commun	chenilles défoliatrices, mouches mineuses	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: dès le stade BBCH 13.	1, 2, 14, 40, 45
serre: radis de tous les mois	chenilles défoliatrices, mouche du chou, noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris, thrips	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 14, 33, 45
épinard	noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris	Dosage: 0.2 - 0.4 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	6, 14, 37
épinard	mouche de la betterave, mouches mineuses	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 6, 14, 36
Grande culture			
Blé, Seigle, Triticale	criocères des céréales	Dosage: 0.1 l/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s) Application: stade 37-61 (BBCH).	14, 37, 43
Colza	mélégèthe des crucifères	Dosage: 0.2 l/ha Application: avant le début de la floraison.	14, 37, 43
Mais	pyrale du maïs	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	14, 37, 42, 43
Trèfles pour la production de semences	apions du trèfle	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	2, 14, 37, 43
pommes de terre	doryphore	Dosage: 0.05 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	13, 14
Culture ornementale			
arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier	chenilles défoliatrices, thrips	Concentration: 0.03 - 0.04 % Dosage: 0.3 - 0.4 l/ha	4, 6, 8, 41
arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier	mouches mineuses	Concentration: 0.04 - 0.08 % Dosage: 0.4 - 0.8 l/ha	4, 6, 8, 41
buis (Buxus)	pyrale du buis	Concentration: 0.03 - 0.04 % Dosage: 0.3 - 0.4 l/ha	2, 4, 6, 8, 41

Charges générales / agronomiques:

- 1 7 jours d'intervalle entre les traitements.
- 2 Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
- 3 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
- 5 Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions sécrètent du jus.

- 6 SPe 8 : Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.
- 7 Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 9 10 jours d'intervalle entre les traitements.
- 10 Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 11 Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 12 Fraises remontantes: intervalle de 21 jours entre les traitements.
- 13 2 traitements au maximum par culture et par année.
- 15 Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 16 Concernant les framboises d'automne, il n'est pas nécessaire de lutter contre ce ravageur/ces ravageurs.
- 17 SPe 8 - Dangereux pour les abeilles : Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies). Les plantes d'enherbement et les adventices en fleurs doivent être éliminés avant le traitement (faucher ou mulcher la veille).
- 18 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
- 19 SPe 8 : Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir.
- 20 SPe 8 : Dangereux pour les abeilles - Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat. Les plantes d'enherbement et les adventices en fleurs doivent être éliminées avant le traitement (faucher ou broyer). Respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux plantes en fleur dans les parcelles voisines. Cette distance peut être réduite si des mesures anti-dérive conformes aux instructions du service d'homologation sont mises en œuvre.
- 21 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 22 Sur la même parcelle, 4 traitements par année au maximum dans cette culture.
- 23 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements.
- 24 2 traitements au maximum avec un intervalle de 7 à 14 jours contre ces ravageurs.
- 25 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 55-59 (H) avec une quantité de bouillie de référence de 1000 l/ha (base de calcul).
- 26 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 03-11 (B-D) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).
- 27 Le dosage mentionné doit s'appliquer dans la zone des grappes et se réfère à une quantité standard de bouillie de 1200 l/ha (base de calcul).
- 28 2 traitements avec un intervalle de 10-14 jours.
- 29 3 traitements au maximum contre *Drosophila suzukii* pendant le stade 83-89 (BBCH).
- 30 Intervalle de 7 jours entre les traitements.
- 31 Pas de traitement de raisin de table.
- 32 Ne traiter qu'en cas de présence constatée de pontes dans les grains à partir du stade BBCH 83.
- 33 Maximum 2 traitements par culture avec un intervalle de 7 jours.
- 34 4 traitements au maximum par coupe
- 35 3 traitements au maximum par culture avec un intervalle d'au moins 7 jours.
- 36 Maximum 3 traitements par culture avec un intervalle de 7 jours.
- 37 1 traitement au maximum par culture et par année.
- 38 3 traitements au maximum par culture et par année.
- 39 Maximum 3 traitements par année avec un intervalle de 7 jours.
- 40 3 traitements au maximum par culture.
- 41 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
- 42 Appliquer au point culminant du vol des lépidoptères.
- 43 SPe 8 - Dangereux pour les abeilles: Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies).
- 44 2 traitements au maximum par culture.
- 45 SPe 8 : Dangereux pour les abeilles - Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.

Protection des utilisateurs:

- 4 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

- 8 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection (au minimum une chemise à manches longues + des pantalons) jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
- 14 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPe 8 Dangereux pour les abeilles